

D. Le projet de barrage de Libby constitue un élément important de la mise en valeur du bassin du Columbia. La Section canadienne de la Commission conjointe internationale est-elle disposée à recommander la réalisation de ce projet à condition que la section des États-Unis recommande pour sa part qu'une proportion de l'énergie produite, déterminée par la méthode que vous avez exposée, soit fournie au Canada? — R. Je ne crois pas, monsieur Byrne, avoir une autorité suffisante sur mes collègues pour être en mesure de répondre d'une façon précise à cette question. Je puis tout de même vous exprimer mon opinion personnelle. J'ai tout lieu de croire que c'est aussi l'opinion de mes collègues, mais ce n'est pas à moi à l'exprimer pour eux. Ce n'est pas ainsi que fonctionne une commission. Je puis vous dire en tout cas que le projet de Libby, comme je crois vous l'avoir exposé, concerne des ressources en eau qui sont presque entièrement d'origine canadienne et appartiennent au Canada s'il peut les mettre en valeur.

Si nous utilisons les eaux de la Kootenay de la façon que je vous ai indiquée, ces eaux nous serviront, dans des usines canadiennes, jusqu'à la mer, ce qui représente une dénivellation de 2,400 pieds. Je dis bien 2,400 pieds, et tout cela en territoire canadien. L'énergie de cette eau sera captée à 85 p. 100 et appartiendra intégralement à la Colombie-Britannique ou à quiconque cette province désignera.

J'ai coutume de dire, à la Commission, que l'autre solution envisagée reviendrait à abandonner le débit de la Kootenay. Ces eaux-là descendraient à Libby, s'accumuleraient en amont d'un barrage qui les refoulerait au delà de notre frontière jusqu'à une profondeur de 150 pieds. Le débit libéré par ce barrage reviendrait au Canada dans la Kootenay occidentale, où nos centrales l'utiliseraient sur une dénivellation de 360 pieds seulement alors qu'il aurait descendu de 1,300 pieds aux États-Unis. C'est dire que cette eau canadienne, dont l'énergie peut être captée au Canada, serait utilisée par les États-Unis. Nous n'aurions aucune chance d'obtenir en compensation plus que la moitié de l'énergie produite.

Maintenant que nous savons, — et nous en sommes passablement sûrs, — que nous pouvons utiliser ce même débit d'eau dans nos propres turbines et en tirer tout le bénéfice, pourquoi voudrions-nous abandonner aux États-Unis la moitié de cette eau? Les quantités en jeu sont énormes, monsieur Byrne. La quantité d'énergie que nous rendrait le barrage de Libby, aux États-Unis, à titre d'indemnité, se totaliserait à plein rendement, par 6 milliards de kilowatts-heures. Pour vous donner une idée de ce que représentent 6 milliards de kilowatts-heures, prenons un point de comparaison. La centrale qui se construit actuellement à l'île Barnhart, dans le Saint-Laurent, et qui appartient pour moitié à la province d'Ontario et à l'État de New-York, produira au cours d'une année moyenne 12.86 milliards de kilowatts-heures d'énergie; il n'y a pas à cet endroit d'indemnités d'aval ni d'indemnité pour la constitution d'une nappe d'eau en territoire canadien. La part de l'Ontario, en conséquence, sera de 6.1 milliards. A Libby, l'indemnité d'utilisation des eaux d'aval, qui n'est qu'une partie de l'électricité produite par ce barrage, atteint presque la même quantité. Vous voyez dès lors l'énorme sacrifice que nous ferions en abandonnant à un autre pays les eaux de la Kootenay.

D. Ce qui importe, dans la façon de comprendre les projets de dérivation, c'est qu'en Colombie-Britannique on estime généralement que nous devrions permettre la réalisation du projet de barrage de Libby, quittes à recevoir ensuite une indemnité en électricité. — R. Permettez que je vous interrompe. Lorsque j'ai parlé de la chose, l'an dernier, vous vous rappelez que je voulais absolument étudier cette possibilité. Mais nous nous sommes heurtés à un mur. Nous comptions beaucoup sur l'"Interstate Compact", ou accord entre les États intéressés, comme sur un utile précédent à invoquer. Nous nous appuyions surtout sur l'État d'Idaho, car l'ancien gouverneur de cet